



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250625-DEL-25-06-25-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-06-25-06

Objet : Modification du tableau des emplois.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-06-25-06

Objet : Modification du tableau des emplois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L313-1 et L332-23 2°,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni en séance le 11 juin 2025,

VU l'état du personnel annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de transformer les emplois suivants :

En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB	Motif de la création/suppression	En date du	Création d'emploi	Fonction	NB
				Détachement pour stage suite réussite concours	01/06/2025	Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet	Auxiliaire de puériculture	2
01/07/2025	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Agent des services généraux	1	Départ à la retraite				
01/07/2025	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet	Directeur crèche Dautier	1	Départ par voie de détachement	01/07/2025	Éducateur de jeunes enfants à temps complet	Directeur crèche Dautier	1
01/07/2025	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet	Directeur-adjoint crèche La Ruchette	1	Poste vacant depuis décembre 2022 et non pourvu suite à réorganisation				

En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB	Motif de la création/suppression	En date du	Création d'emploi	Fonction	NB
01/07/2025	Infirmier en soins généraux à temps complet	Directeur crèche La Ruchette	1	Poste vacant suite mutation	01/07/2025	Educateur de Jeunes Enfants à temps complet	Directeur crèche La Ruchette	1
				Poste vacant suite à la nomination d'un agent sur le poste de référent technique de la micro-crèche Mozart	01/07/2025	Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet	Auxiliaire de puériculture	1
01/09/2025	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Chef d'équipe régie des espaces verts	1	Départ par voie de mutation et réorganisation de service	01/09/2025	Technicien territorial à temps complet	Responsable de la régie des espaces verts	1
01/09/2025	Agent de maîtrise à temps complet	Chef d'équipe régie des espaces verts	1	Réorganisation de service	01/09/2025	Agent de maîtrise à temps complet	Jardinier	1

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la continuité du service public pendant les vacances d'été, il convient également de recruter des saisonniers sur le fondement de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique et de créer en conséquence les emplois saisonniers conformément au tableau ci-dessous :

Du	Au	Création d'emploi	Fonction	NB
16/06/2025	15/07/2025	Adjoint technique à temps complet	Agent de logistique	1
27/06/2025	03/08/2025	Adjoint administratif à temps complet	Agent d'accueil Espace Tarron	1
07/07/2025	31/08/2025	Adjoint technique à temps complet	Agent polyvalent pour les espaces verts	2
07/07/2025	31/08/2025	Adjoint technique à temps complet	Agent polyvalent pour la régie bâtiment	2
07/07/2025	31/08/2025	Adjoint technique à temps complet	Agent polyvalent pour la régie voirie-propreté	1
07/07/2025	03/08/2025	Adjoint administratif à temps complet	Agent polyvalent pour la Direction de la Ville Connectée et des Systèmes d'Information	1

ENTENDU l'exposé de Mme Johanne Ledanseur, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

Délibération n° DEL-25-06-25-06

Objet : Modification du tableau des emplois.

APPROUVE les suppressions et créations d'emplois présentées ci-dessus ainsi que l'état du personnel fixé au 1^{er} juillet 2025, annexé à la présente délibération.

APPROUVE les créations d'emplois saisonniers conformément au tableau figurant ci-dessus.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune pour pourvoir ces emplois.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.